

**Motion proposée par le SNUipp-FSU 06
à adopter en conseil d'école**



Ecole :

Commune :

Monsieur le Ministre,

En matière de rythmes scolaires et d'aménagement du temps de l'enfant, nous plaidons pour que les organisations scolaires participent à la réussite des élèves et améliorent les conditions de travail des enseignants. Votre réforme ne répond pas à cette double exigence et le compte aujourd'hui n'y est pas.

Pour nous, une réforme des rythmes réussie doit s'inscrire dans un cadre conjuguant adhésion, adaptation et égalité.

L'organisation de la semaine scolaire doit emporter l'adhésion de la communauté éducative au sein de cet espace de concertation qu'est le conseil d'école où l'avis des enseignants doit pouvoir être formulé sans subir de pression hiérarchique. C'est une des conditions, incontournable, de la réussite de toute réforme des rythmes. Quand l'organisation proposée par la collectivité territoriale ne recueille pas l'avis favorable du conseil d'école, une nouvelle concertation doit permettre de trouver un point d'équilibre entre avis des conseils d'école et harmonisation sur la commune. Cela ne peut se résumer en une application unilatérale des décisions des communes.

Nous demandons que les enseignants soient étroitement associés, afin de faire valoir leurs propositions d'aménagement du temps des élèves, sans être mis sous la pression d'un calendrier et de modalités impossibles à tenir, qui les soumettent à des décisions sur lesquelles ils n'ont aucune prise.

Nous pensons également que des dérogations à la règle des 9 demi-journées doivent être possibles. Les organisations de la semaine doivent s'adapter aux réalités locales et aux caractéristiques des écoles notamment en maternelle et dégager du temps pour les besoins professionnels des enseignants, notamment pour travailler en équipe.

En effet, allongement imposé de la pause méridienne, animations pédagogiques ou réunions de concertation reportées les mercredis après-midi ou en fin de journée : nous refusons que les modifications des rythmes se traduisent par un allongement contraint de l'amplitude du temps de travail à l'école et qu'elles entraînent une dégradation des conditions de travail des enseignants. Avec plus de 43 heures de travail par semaine selon l'OCDE, dans un contexte, faut-il le rappeler, de gel des salaires, la baraque des enseignants des écoles dans notre pays est déjà actuellement beaucoup trop chargée.

D'autre part, le principe d'allègement de la journée de l'enfant doit concrètement se mettre en oeuvre dans tous les projets, ce qui est loin d'être le cas actuellement.

De même, la gestion globale des locaux scolaires doit permettre de garantir le droit des enseignants à utiliser leur salle de classe lors du temps périscolaire. Enfin, l'éventualité d'une augmentation des déplacements professionnels doit être pris en compte du point de vue de la rémunération.

Cette réforme, enfin, ne peut reposer uniquement sur les moyens des municipalités. L'Etat doit assurer l'égalité entre les élèves et entre les écoles. Des garanties financières sont nécessaires pour assurer qualité et gratuité des activités périscolaires pour l'ensemble des élèves.

C'est pourquoi, nous vous demandons l'ouverture immédiate de discussions pour la réécriture totale du décret cadrant cette réforme. Nous mettons tout en oeuvre pour l'obtenir : pétition nationale du SNUipp-FSU en cours, mobilisations collectives à venir (grèves, manifestations).

A, le